

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

1^{RE} ADDITION

AU BREVET D'INVENTION

N° 657.681

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 36.278

Porte-mine perfectionné.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS EDAC résidant en France (Seine).

(Brevet principal pris le 1^{er} décembre 1927.)

Demandée le 16 octobre 1928, à 15^h 15^m, à Paris.

Délivrée le 28 janvier 1930. — Publiée le 30 avril 1930.

Certificat d'addition dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Le brevet principal a trait à un porte-mine perfectionné, caractérisé par :

- 1° L'application d'une vis centrale non rotative établie avec une portée formant 5 poussoir et un corps méplat engagé par sa partie voisine du poussoir dans une pièce fixe faisant partie du guide-mine, de façon que, par cette combinaison, cette vis ne puisse pas tourner, mais que la rotation de 10 son écrou la force à se déplacer d'une façon rectiligne, en vue d'obtenir la poussée de la mine sans risque de la briser comme cela arrive souvent avec des vis rotatives ;
- 15 2° Un mode de réalisation comprenant :
- a. un écrou surmonté d'une gaine protectrice et solidaire d'une partie tubulaire présentant d'une manière fixe un collet moletté de manœuvre ; b. une vis méplate 20 non rotative engagée légèrement dans la fente d'une bouterolle fixe maintenue dans l'enveloppe du porte-mine, la vis méplate présentant en avant une portée formant poussoir pour la mine ;
- 25 3° Un autre mode de réalisation comprenant : a. un écrou établi avec des branches

formant ressort pour pouvoir être dégagé de sa vis méplate non rotative, cet écrou étant solidaire d'une partie tubulaire présentant d'une manière fixe un collet moletté 30 de manœuvre ; b. un coulant conique avec griffes de manœuvre par friction engagées dans des fenêtres rectilignes pratiquées dans une gaine entourant la partie tubulaire de l'écrou ; c. une partie conique 35 pratiquée sur la gaine ayant pour fonction d'arrêter le coulant lorsque, grâce à la friction de ses griffes, il a dégagé automatiquement les branches de l'écrou, l'écrou, la partie tubulaire de manœuvre de cet 40 écrou, le coulant et la gaine pouvant être dégagés de l'enveloppe du porte-mine.

Cette addition a pour but de rattacher au brevet principal l'application d'un dispositif extracteur permettant, lorsqu'il y a 45 lieu, de sortir la partie cassée d'une mine restée dans le porte-mine.

Cette variante va être décrite ci-après, en référence au dessin schématique annexé, dans lequel : 50

La fig. 1 représente ladite application avec une mine.

Prix du fascicule : 5 francs.

La fig. 2 montre la même application, la mine étant expulsée.

La fig. 3 représente la vis à part.

La fig. 4 montre le porte-mine à part.

Comme on le voit dans ce dessin, pour 5 réaliser cette variante, la partie inférieure de la vis centrale méplate a comporte un décolletage a^1 terminé par une tête a^2 .

Sur cette partie décolletée a^1 est engagé, 10 d'une façon assez libre, un épaulement circulaire b qui fait partie d'un pince-mine b^1 fendu pour former ressort.

Les autres parties du porte-mine restent les mêmes que dans le brevet principal.

La mine c , poussée par la tête a^2 de la 15 vis, passe dans le pince-mine b^1 pour saillir à l'extrémité du bec porte-mine d .

Ce pince-mine b^1 ainsi disposé oblige la mine c à avancer ou à reculer avec la vis a se déplaçant d'une façon rectiligne.

20 Si une mine vient à casser, on sort de l'enveloppe du porte-mine, la vis méplate a , puis on repousse le pince-mine b^1 en arrière comme fig. 2, ce qui a pour effet de dégager,

sous la butée de la tête de vis a^2 , la mine cassée, alors que ce pince-mine a ses 25 branches ouvertes en vertu de leur élasticité.

Les formes, détails, accessoires, matières et dimensions de ce porte-mine peuvent bien entendu varier. On se réserve aussi 30 d'appliquer ce dispositif à d'autres porte-mines.

RÉSUMÉ.

Cette addition a pour but de rattacher 35 au brevet principal du 1^{er} décembre 1927, une variante du porte-mine objet de ce brevet, cette variante étant caractérisée par l'application d'un dispositif extracteur permettant, lorsqu'il y a lieu, de sortir la 40 partie cassée d'une mine restée dans le porte-mine.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS EDAC.

Par procuration :

L. CHASSEVENT.

Fig.1.

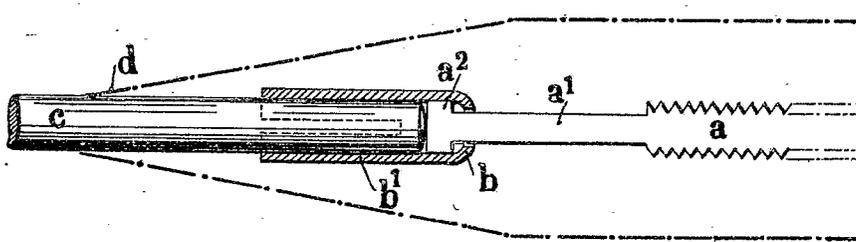


Fig.2.

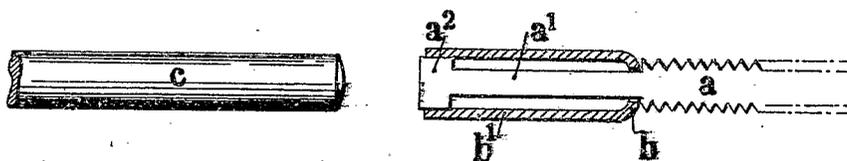


Fig.4.

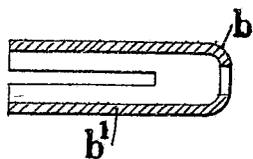


Fig.3.

